

Etude / cabinet / raison sociale :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
N° de tél :
Courriel :

*Assistera aux 6èmes rencontres de droit et contentieux administratifs
Vendredi 28 septembre 2018
TA de Bastia Villa Montepiano 20200 BASTIA*

- Tarif inscription : 90 €
- Tarif privilégié : 50 € : étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN / experts-comptables stagiaires

Entrée libre pour les étudiants et personnels enseignants

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

**Le règlement est à renvoyer à l'adresse suivante avant le 20
septembre 2018 :**

Contact et inscriptions :

Jeanne LALEURE-LUGREZI

Equipe méditerranéenne de recherche juridique (EA 7311)

Université de Corse Pascal Paoli

22 Avenue Jean Nicoli BP 52

20250 CORTE

laleure@univ-corse.fr

eadroit.universita.corsica

www.universita.corsica



Equipe méditerranéenne de
recherche juridique
(EA 7311)



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BASTIA

6^{ème} édition des Rencontres corses de droit
et contentieux administratifs



**Le décret « JADE » et la réforme
de la justice administrative**

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano

Vendredi 28 septembre 2018
à partir de 14h

Colloque agréé par l'EDA de Corse au titre de la formation continue des avocats,
n° d'agrément 94 20 20535 20

www.universita.corsica
www.bastia.tribunal-administratif.fr

L'Équipe méditerranéenne de recherche juridique et
le Tribunal administratif de Bastia
co-organisent :

Les rencontres corses de droit et contentieux administratifs 6^{ème} édition

Le décret « JADE » et la réforme de la justice administrative

Vendredi 28 septembre 2018
TA de Bastia Villa Montepiano
à partir de 14h

Le décret dit « JADE » (pour « justice administrative de demain ») portant modification du code de justice administrative est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Face à l'augmentation de la demande de justice dans un contexte où les moyens alloués à l'institution sont nécessairement contraints, ce texte comporte et annonce d'importantes évolutions procédurales destinées à accélérer le traitement de certaines requêtes, à renforcer les conditions d'accès au juge et à dynamiser l'instruction. La justice administrative et l'office du juge s'en trouvent-ils profondément modifiés ? C'est la question centrale qui intéressera magistrats, avocats et universitaires dans le cadre de ces 6^{èmes} Rencontres de droit et contentieux administratifs.

PROGRAMME

14h : Accueil par Bernard CHEMIN, Président du TA de Bastia et Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public à l'Université de Corse

14h10 : PROPOS INTRODUCTIF

De quelle justice JADE est-elle le prénom ? Réflexions sur l'évolution de la justice administrative (Jean-François BRISSON, Pr. Université de Bordeaux)

I- L'ACCES AU JUGE

14h30 : Le ministère d'avocat (Patrick GAULMIN, avocat au barreau de Toulon)

14h50 : La liaison du contentieux (Patrice ANGENIOL, rapporteur public à la 8^{ème} chambre de la Cour administrative d'appel de Marseille)

II- L'INSTRUCTION

15h10 : Le rôle du juge dans la conduite de l'instruction (Christine CASTANY, premier conseiller, TA de Bastia)

15h30 Pause

15h40 : Le rôle du greffier dans la conduite de l'instruction (Marie CARRUANA, greffier en chef, TA de Bastia)

III- LA FIN DU PROCES

16h : Le rejet par ordonnance (Pierre MONNIER, Vice-président du TA de Bastia)

16h20 : Les recours abusifs (Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public à l'Université de Corse, avocat au barreau de Toulon)

16h40 : CONCLUSIONS : La jurisprudence du TA de Bastia (Bernard CHEMIN, Président du TA de Bastia)